

ministre de la justice a été appelé à exercer la clémence de la couronne envers le prisonnier ; je sais aussi qu'un membre du parlement, qui était le député siégeant, a écrit à cet individu et à ses amis pour dire que, vu que le ministre de la justice avait exercé la clémence de la couronne envers lui, lui et ses amis devaient appayer le gouvernement.

Publication des Débats, Chambre des Communes.... \$10,000.00

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je vois que cette publication a coûté \$10,000 l'an dernier.

Sir CHARLES TUPPER: Nous espérons qu'elle coûtera moins cette année.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est une excellente espérance. Je n'ai pas la moindre objection à ce que l'honorable ministre réduise ce crédit, s'il est en son pouvoir de le faire. Il est inutile de mettre ici des montants qui, apparemment, sont très insuffisants pour assurer l'efficacité du service. Si nous avons dépensé \$30,000, comme nous les avons apparemment dépensés l'an dernier, bien qu'une partie de ce montant semble être une balance reportée, je doute que nous puissions faire ce service avec \$40,000.

Sir CHARLES TUPPER: Cette estimation a été faite avec soin par les fonctionnaires de la Chambre.

M. TUPPER (Picton): Nous irions plus rapidement si l'honorable monsieur suivait le principe qu'il a posé, et s'il réfléchissait plus et parlait moins.

Appointements des fonctionnaires de la bibliothèque..... \$16,900.00

Sir CHARLES TUPPER: C'est une augmentation prévue par la loi de \$300 pour le commis nommé à \$1,000, et dont les appointements avaient été estimés à \$750, soit une augmentation de \$550 en tout.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je vois un curieux crédit dans les comptes de l'année dernière. Il y a \$2,940 au crédit de M. Decelles, et \$1,143.34 pour différence de salaire. Comment cela se fait-il ?

Sir CHARLES TUPPER: Je vais en prendre note.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: La somme totale payée semble être de \$4,073. Vous trouverez cela à la page 123 du rapport de l'auditeur général.

Pour répondre aux dépenses faites en vertu de l'acte du cens électoral \$200,000.00

Sir CHARLES TUPPER: Je propose que ce crédit soit retranché. Il y a un bill qui aura l'effet d'éviter les dépenses cette année.

Le comité se lève et fait rapport.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je propose que la Chambre s'ajourne.

La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 12.05 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERREDI, 1er juin 1887.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRES :

PREMIÈRES LECTURES.

Bill (n° 124) concernant la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.—(M. Rykert.)

Bill (n° 125) constituant en corporation la Compagnie d'assurance contre les accidents, dite des Manufacturiers.—(M. Small.)

M. McMULLEN

REGLEMENTS CONCERNANT LES BILLS PUBLICS.

M. HALL: Je propose :

Que le comité spécial nommé pour aider M. l'Orateur à réviser les règlements se rapportant aux bills privés, autant qu'ils se rapportent à la constitution en corporation et l'amendement d'actes constituant en corporations des compagnies de chemins de fer, soit aussi autorisé à pouvoir, dans les dits règlements, à une définition plus claire de la pratique relative aux bills publics qui peuvent être renvoyés à aucun des comités permanents chargés de l'examen de bills privés, conformément à la recommandation du comité permanent des banques et du commerce.

Sir JOHN A. MACDONALD: Je me permettrai de demander à mon honorable ami de suspendre sa motion jusqu'à demain, afin que nous ayons l'occasion de la lire.

M. McCARTHY: J'expliquerai à l'honorable premier ministre le but de la motion que mon honorable ami a présentée. Lorsque des bills publics sont renvoyés aux comités permanents, qui, à proprement parler, ne sont réellement chargés, par les règlements de la Chambre, que de s'occuper des bills privés, il nous faut d'abord parcourir le bill, article par article, avant de nous occuper du préambule ; et quand nous arrivons au préambule, il peut arriver que nous constatons que le sentiment du comité est contre le bill, et tout le temps passé à cette discussion se trouve perdu. Si les comités permanents doivent s'occuper de ces bills, il devrait y avoir des règlements spéciaux à ce sujet. Par exemple, ce matin, un bill relatif à la banqueroute était soumis au comité des banques et du commerce. Nous n'avons pas discuté le principe du bill, mais quand il nous a fallu examiner le préambule, le comité a décidé qu'il n'était pas motivé ; et comme le préambule était que "Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit," ce que nous avions fait semblait très absurde. Si les comités permanents doivent s'occuper des bills relatifs aux affaires publiques, il devrait y avoir des règlements spéciaux à cette fin. Je propose l'ajournement du débat.

Sir JOHN A. MACDONALD: La motion est plus importante qu'elle ne le paraît au premier abord. Je crois que l'honorable député ferait mieux de suspendre sa motion pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que nous ayons l'occasion d'examiner toute la question.

La motion est adoptée et le débat ajourné.

CHANGEMENTS DANS LES COMITÉS PERMANENTS.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable député de Ristigouche, qui a succédé à son frère, ne fait partie d'aucun comité permanent. Après consultation avec les honorables messieurs de la gauche, il a été convenu qu'il devait remplacer son frère dans les comités.

HOPITAL GÉNÉRAL DE KINGSTON ET L'HOPITAL DE MARINE À SAINTE CATHERINE.

Sir DONALD SMITH: 1. Quel est le total des sommes votées de temps à autre par le parlement en faveur de l'hôpital général de Kingston et de l'hôpital de marine à Sainte-Catherine pendant la période qui s'est écoulée depuis la confédération jusqu'à ce jour ? 2. Quel est le montant total payé aux dits hôpitaux en vertu des dits crédits ? 3. A quel fonds ou compte particuliers les sommes ainsi payées ont-elles été portées dans les livres du gouvernement ou du département ? 4. En vertu de quelles dispositions des statuts la dite dépense a-t-elle été ainsi portée en compte ?

M. FOSTER: L'ensemble des sommes que le parlement a votées de temps à autre pour l'hôpital général de Kingston et pour l'hôpital de marine à Sainte-Catherine pendant la période qui s'est écoulée depuis la Confédération jusqu'aujourd'hui, est de \$9,500 pour Sainte-Catherine, et de \$7,000 pour Kingston, formant en tout \$16,500, soit une subvention